



## Mis en cause gendarmerie

-----  
Par Tinqs

Bonjour je suis convoqué en gendarmerie dans 2 jours et je suis très angoissé à cette idée;  
Il y a quelque année j'ai fais plusieurs bêtises que je regrette énormément (arnaque en ligne)  
J'ai déjà eu plusieurs rdv pour répondre de mes actes dans lesquels j'ai toujours plaidé coupable sans mentir mais habituellement c'était en audition libre.  
Me voilà convoqué en qualité de mis en cause pour la même chose, et à ce moment là je ne nierais aucun fais, mais j'aimerais connaître la suite de cela ? Une garde à vue est-elle obligatoire dans le cas où je plaide coupable ?  
Merci?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Contactez rapidement un avocat.

-----  
Par Tinqs

Pourquoi ?  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Parce que vous êtes mis en cause et devrez donc vous défendre. Le faire seul est toujours risqué.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

On ne peut pas présumer de la décision qui sera prise. Mais si vous reconnaissez les faits et répondez à toutes les questions, sachant que vous ne présentez pas de dangerosité particulière il me semble très peu probable qu'une garde-à-vue soit nécessaire. La garde-à-vue est utilisée quand un suspect ne coopère pas, ou quand il faut l'empêcher de nuire (acte de violences, concertation avec les complices, destruction d'indices...) ou de prendre la fuite.

La suite la plus probable est que vous soyez mis en examen dans les mois à venir et que vous passiez en jugement.

Je vous conseille de prendre rendez-vous avec votre avocat.

N'angoissez pas trop par rapport à cette audition, personne ne va vous faire de mal. Votre principal problème dans les prochaines années va être de dédommager vos victimes. Vous avez la bonne attitude en reconnaissant vos torts et en aidant le travail des enquêteurs.

-----  
Par Tinqs

Mes erreurs du passé me gâche la vie depuis, mais je ne suis pas là pour me mettre en position de victime, j'assumerais ce que je fais et je demande seulement à être pardonner par la justice, je rembourserais chaque centime qu'il faudra et ne cherche en aucun cas à mentir surtout pas, je vous remercie pour votre réponse !